

Observatoire ANFR du déploiement des réseaux mobiles

Plus de 49 000 sites 4G autorisés par l'ANFR en France au 1^{er} novembre 2019

Maisons-Alfort, le 5 novembre 2019 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les derniers chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux mobiles.

Au 1er novembre 2019, 49 047 sites 4G sont autorisés par l'ANFR, dont 43 563 en service, tous opérateurs confondus.

Au mois d'octobre, les autorisations et mises en service de sites 4G ont poursuivi leur progression :

- les **demandes d'autorisations des sites 4G** se sont accrues de **1,3 %** ;
- les **mises en service de sites 4G** ont augmenté de **1,2 %**.

En France, 5 bandes de fréquences permettent de fournir un service 4G :

- 17 992 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **700 MHz (+ 10,1 % sur un mois)** ;
- 40 050 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **800 MHz (+ 1,3 % sur un mois)** ;
- 41 208 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **1800 MHz (+ 1,5 % sur un mois)** ;
- 18 264 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **2,1 GHz (+ 4,0 % sur un mois)** ;
- 32 531¹ sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **2,6 GHz (+ 1,2 % sur un mois)**.

Outre-Mer, **2 593 sites sont autorisés** pour la 4G :

- 2 107 sites** sont autorisés dans la bande **800 MHz** ;
- 1 887 sites** sont autorisés dans la bande **1 800 MHz** ;
- 78 sites** sont autorisés dans la bande **2,1 GHz** ;
- 1 292 sites** sont autorisés dans la bande **2,6 GHz**.

Le bilan des sites **4G mis en service** en métropole s'établit comme suit :

1. Orange (**20 401 sites**, + 347 en octobre 2019);
2. SFR (**18 091 sites**, + 66 en octobre 2019) ;
3. Bouygues Télécom (**17 684 sites**, + 62 en octobre 2019)
4. Free Mobile (**13 987 sites**, + 351 en octobre 2019).

24 nouvelles stations 5G expérimentales ont par ailleurs été autorisées par l'ANFR en octobre 2019 dans la bande 3,5 GHz, pour un total de 422 stations autorisées en France.

¹ Certains des sites autorisés dans les différentes bandes de fréquences sont mutualisés et utilisent donc un même support. Ceci explique pourquoi la somme des sites autorisés par bande de fréquences n'est pas égale à la totalité des sites 4G autorisés.

Pour voir avec précision, dans un territoire donné, la situation du déploiement des réseaux mobiles des différents opérateurs, l'observatoire cartographique permet de zoomer sur une zone de votre choix et de voir quels sont les sites déployés et par quel opérateur :



<http://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/observatoire-en-carte/>

Les données de l'observatoire sont également publiées en Open Data sur data.anfr.fr

L'ANFR, établissement public de l'Etat placé auprès du ministère de l'Economie et des Finances, assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes. Dans ce cadre, elle autorise les opérateurs mobiles à implanter leurs sites d'émission sur le territoire français, en veillant à la bonne coordination entre utilisateurs de fréquences et à la compatibilité électromagnétique des stations de toute nature (téléphonie mobile, radio, TV, etc.). L'observatoire du déploiement des réseaux mobiles permet, en se fondant sur ces autorisations, de rendre compte mensuellement par technologie et par opérateur du déploiement de chacun de ces réseaux.

Contact presse : presse@anfr.fr – 01 45 18 72 07

Retrouvez-nous sur :

